

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D. 212-6 du code forestier.



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
AGENCE DE MULHOUSE

FORET D'EGLISE DE HUSSEREN

5 ha 08 a

Révision d'aménagement forestier
2010 - 2029



Préfecture de la Région Alsace

Département du Haut-Rhin

Forêt de l'Eglise de HUSSEREN-WESSERLING

Contenance : 5,08 ha

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Arrêté d'Aménagement Forestier n° 39/2009

Révision d'aménagement forestier

2010-2029

Le Préfet de la Région Alsace

- Vu** les articles L-143-1 et R-143-1 du Code Forestier,
- Vu** l'arrêté ministériel en date du 17 juin 1996 réglant l'aménagement de la forêt de l'Eglise de HUSSEREN-WESSERLING,
- Vu** le décret n° 97-1163 du 17 décembre 1997 modifiant le Code Forestier et portant déconcentration des décisions relatives aux aménagements des forêts, aux défrichements de forêts incendiées et aux transactions en matière d'infractions à la législation sur le défrichement, notamment ses articles 1^{er} et 19,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2009 portant délégation de signature à Monsieur Jean-François QUERE, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Alsace pour l'approbation des aménagements forestiers des forêts relevant du Régime Forestier visées par l'article L.141-1 du Code Forestier,
- Vu** la délibération du Conseil de fabrique de l'Eglise catholique de HUSSEREN-WESSERLING en date du 22 avril 2009, déposée à la Sous-Préfecture de Thann le 04 mai 2009, donnant un avis favorable au projet d'aménagement forestier,
- Vu** le projet d'aménagement de la forêt de l'Eglise de HUSSEREN-WESSERLING remis par le Directeur Territorial de l'Office national des forêts au Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,
- Sur** la proposition du Directeur Territorial de l'Office national des forêts,

ARRETE

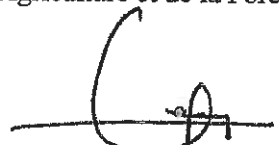
- Article 1 :** Conformément au plan d'aménagement annexé au présent arrêté, la forêt de l'Eglise de HUSSEREN-WESSERLING, département du Haut-Rhin, d'une contenance de 5,08 ha est affectée principalement à la production tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.
- Article 2 :** Elle forme une série unique traitée en futaie irrégulière pendant une durée de 20 ans (2010-2029) d'épicéa : 55 %, sapin pectiné : 30 %, autres résineux : 8 %, autres feuillus : 7 %.
- Article 3 :** Le Directeur Territorial de l'Office national des forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 26 octobre 2009

POUR AMPLIATION
Strasbourg le, 27 OCT. 2009
Pour le DRDAF Le Chef du service
Forêt - Bois - Chasse,

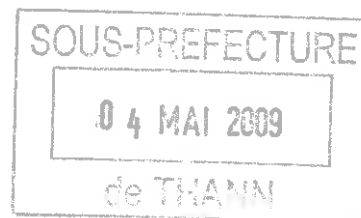
Alain LEFEUVRE

Pour le Préfet de la Région Alsace et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt,


Jean-François QUERE

DOCUMENT ONE

Conseil de Fabrique de l'Eglise
2, rue curiale
68470 HUSSEREN-WESSERLING



Le conseil de Fabrique, réuni en séance ordinaire le 22 avril 2009, a étudié le rapport présenté par l'Office National des Forêts concernant le projet de révision d'aménagement de la forêt de l'Eglise pour la période de 2010 à 2029.

Le Conseil de fabrique, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet tel qu'il est présenté

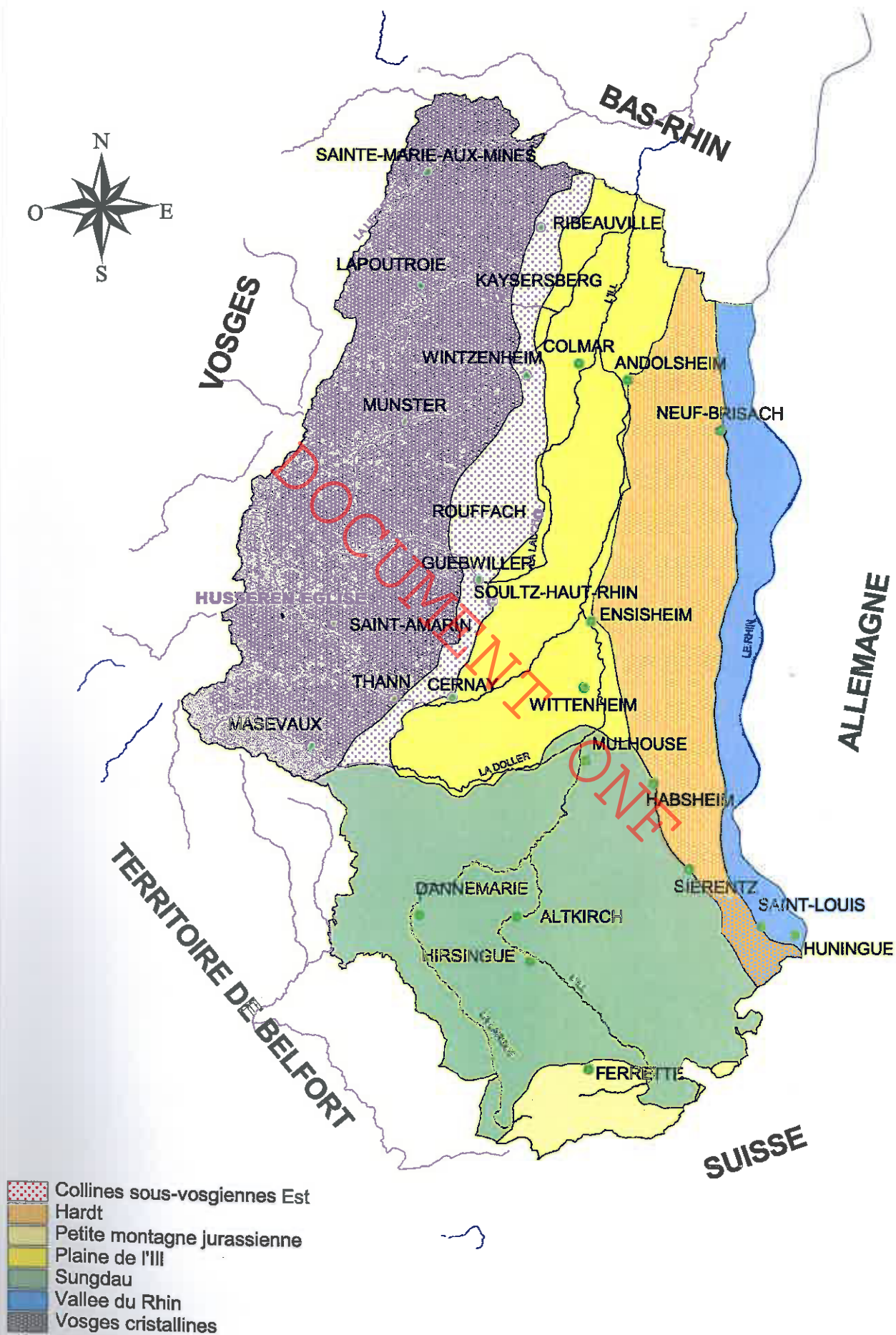
Fait à Husseren – Wesserling, le 22 avril 2009

Le Président :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by a series of loops and a horizontal stroke.

René DOPPLER

REGIONS FORESTIERES DU HAUT-RHIN



Echelle : 1/500.000

Plan de situation



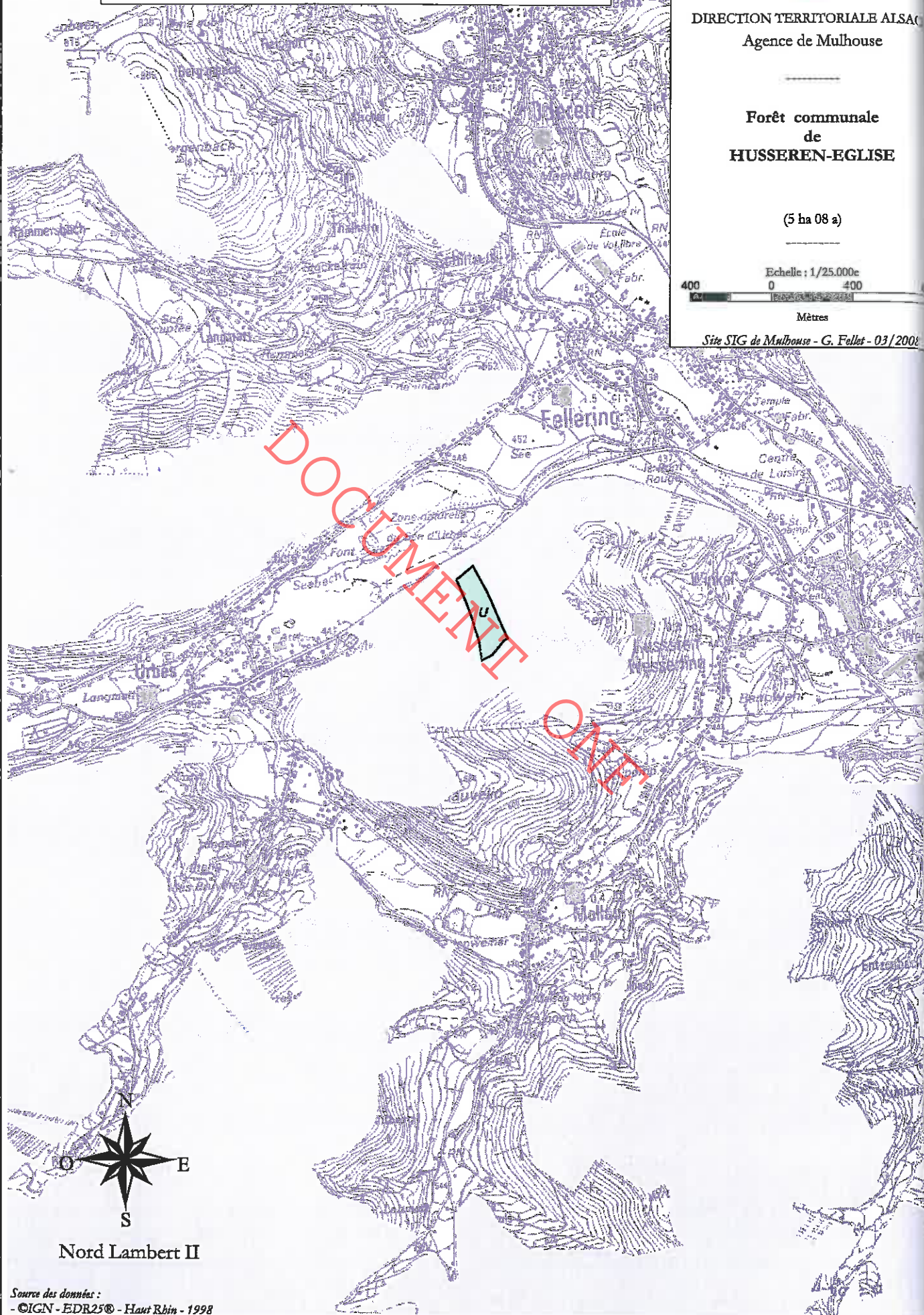
DIRECTION TERRITORIALE ALSAC
Agence de Mulhouse

Forêt communale
de
HUSSEREN- EGLISE

(5 ha 08 a)

Echelle : 1/25.000e
400 0 400
Mètres

Site SIG de Mulhouse - G. Fellet - 03/2008



Nord Lambert II



OFFICE NATIONAL DES FORETS
DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
AGENCE DE MULHOUSE

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN (68)
ARRONDISSEMENT DE THANN
CANTON DE THANN SAINT-AMARIN
COMMUNE DE HUSSEREN WESSERLING
REGION IFN 425 VOSGES CRISTALLINES
ORLAM VOSGES CRISTALLINES 68

* * * * *

FORET DE EGLISE DE HUSSEREN

5 ha 08 a

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

2010 - 2029

Série unique de production de bois d'oeuvre résineux de qualité,
tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.
Traitement en futaie irrégulière par bouquets.

ESSENCES PRINCIPALES (% en surface couverte, en début d'aménagement)

ESSENCE	SURFACE
Epicéa	46 %
Sapin pectiné	26 %
Mélèze d'Europe	1 %
Autres résineux	2 %
Hêtre	6 %
Erable sycomore	1 %
Frêne	2 %
Autres feuillus	1 %
Vide boisable	15 %

ALTITUDES

Supérieure : 700 m

Moyenne : 600 m

Inférieure : 500 m

SOMMAIRE

0 - Renseignements généraux	5
0.1 Désignation et situation de la forêt	5
0.2 Surface de la forêt	5
0.3 Procès verbaux de délimitation ou de bornage	6
0.4 Parcellaire	6
1 - Analyse du milieu naturel	7
1.1 Facteurs écologiques	7
1.1.1 Topographie et hydrographie	7
1.1.2 Climat	7
1.1.3 Géologique	7
1.1.4 Pédologie	8
1.1.5 Synthèse des facteurs écologiques : les stations	8
1.2 Habitats naturels	9
1.3 Z.N.I.E.F.F. et Z.I.C.O.	9
1.4 Flore	9
1.4.1 Etages et séries de végétation	9
1.4.2 Relevé des espèces végétales remarquables	9
1.4.3 Répartition des essences forestières	10
1.4.4 Peuplements et arbres biologiquement remarquables	10
1.4.5 Précisions sur l'état sanitaire des peuplements	10
1.5 Description des peuplements forestiers	10
1.6 Faune sauvage	13
1.6.1 Relevé des espèces animales remarquables	13
1.6.2 Autres espèces présentes dans la forêt	14
1.6.3 Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt	14
1.6.4 Précisions sur l'état sanitaire	14
1.7 Risques naturels d'ordre physique, pesant sur le milieu	14
1.8 Risques d'incendie	14

2 - Analyse des besoins économiques et sociaux	15
2.1 Production ligneuse	15
2.2 Autres productions	16
2.3 Activités cynégétiques	16
2.4 Activités piscicoles	16
2.5 Activités pastorales	16
2.6 Accueil du public	16
2.7 Paysages	17
2.8 Richesses culturelles	17
2.9 Sujétions diverses	17
2.10 Statuts et règlements pour la protection du milieu se superposant au régime forestier	17
3 - Gestion passée	18
3.1 Traitements sylvicoles passés	18
3.1.1 Traitements antérieurs	18
3.1.2 Dernier aménagement forestier	18
3.2 Traitement des autres éléments du milieu naturel	20
3.3 Etat des limites et équipements	20
3.3.1 Matérialisation des limites périmétrales	20
3.3.2 Equipements de desserte	20
3.3.3 Equipements cynégétiques	21
3.3.4 Equipements piscicoles	21
3.3.5 Equipements de protection contre les risques d'incendie	21
3.3.6 Equipements d'accueil du public	21
3.3.7 Equipements divers	21
3.3.8 Equipements destinés à l'observation ou à la recherche	21
4 - Synthèses : Objectifs, zonages, principaux choix	22
4.1 Exposé concis des problèmes posés et des solutions retenues	22
4.2 Définition des objectifs déterminants - Division de la forêt en séries	22
4.3 Décisions fondamentales	23
4.3.1 Mode de traitement - Méthode d'aménagement	23
4.3.2 Essences objectif et critères d'exploitabilité	23
4.3.3 Détermination de l'effort de régénération	25
4.3.4 Classement des unités de gestion (Parcelles ou sous-parcelles)	25

5 - Programme d'action	26
5.1 Dispositions concernant le foncier	26
5.2 Programme d'actions	26
5.2.1 Opérations sylvicoles : coupes	26
5.2.2 Opérations sylvicoles : Travaux	28
5.2.3 Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité	29
5.2.4 Gestion de l'équilibre faune/flore	30
5.2.5 Dispositions concernant les productions diverses	30
5.2.6 Dispositions en faveur de l'accueil du public	30
5.2.7 Dispositions en faveur des paysages	30
5.2.8 Protection des sites d'intérêt culturel	30
5.2.9 Mesures générales concernant la défense contre les incendies	31
5.2.10 Mesures générales d'ordre sanitaire	31
5.2.11 Programme d'observations et de recherche	31
5.2.12 Actions de communication	31
5.2.13 Dispositions concernant l'équipement général de la forêt	31
6 - Bilan économique et financier	32
6.1 Récoltes	32
6.2 Recettes	32
6.3 Dépenses	32
6.4 Bilan passé et futur	32
7 - Annexes	

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1 DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

La forêt de l'Eglise de Husseren est située sur le ban communal de Husseren-Wesserling. Son propriétaire est identifié comme suit : Fabrique de L'Eglise catholique de Husseren.

Elle constitue une parcelle unique, enclavée en forêt communale de Husseren-Wesserling.

Elle fait partie d'un **massif forestier du Chauvelin**, d'environ 120 ha situé sur les contreforts du Huselberg et du Chauvelin, deux sommets qui culminent à 708 et 684 m d'altitude, entre Husseren-Wesserling, Fellingring, et Storckensohn.

La forêt de l'Eglise de Husseren tient place sur des pentes raides (de l'ordre de 50 %) exposées au nord, nord-ouest.

Elle est intégrée dans la région naturelle 'Vosges cristallines' (région IFN 425).

Situation

Département du **HAUT - RHIN**

Arrondissement de **THANN**

Canton de **SAINT-AMARIN**

Commune de situation : **HUSSEREN - WESSERLING**

Région IFN de situation n° **425** : Vosges cristallines

Approuvé par arrêté du 22 Juin 1992

Gestion

Direction Territoriale O.N.F. d' **ALSACE**

Agence de **MULHOUSE**

Unité opérationnelle de terrain de **SAINT-AMARIN**

Triage de **MITZACH**

Plan de situation de la forêt : voir la carte ci-contre.

0.2 SURFACE DE LA FORET

La surface cadastrale de la forêt est actuellement de 5,0822 ha, arrondi à 5,08 ha.

Cette surface était de 5,0822 ha à la révision d'aménagement de 1994 et avant révision du cadastre.

On trouvera le détail des parcelles cadastrales et forestières en annexe 2.

La forêt de l'Eglise de Husseren est située sur le ban communal de Husseren-Wesserling.

0.3 PROCES VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE

Il n'existe pas de procès verbal de délimitation initial à l'Agence de Mulhouse. Il existe des P.V. de limites récents archivés à l'Agence de Mulhouse.

0.4 PARCELLAIRE

La limite supérieure est matérialisée par un fossé. La limite inférieure est matérialisée par une piste de débardage. Celles entre la parcelle de l'Eglise et la forêt communale de Husseren-Wesserling sont matérialisées par des bornes, sans que celles-ci ne figurent sur le plan cadastral.

L'annexe 2 donne la correspondance entre le parcellaire forestier et le parcellaire cadastral.

DOCUMENT ONE

1. ANALYSE DU MILIEU NATUREL

1.1 FACTEURS ECOLOGIQUES

1.1.1 Topographie et hydrographie

La forêt de l'Eglise de Husseren est située sur des pentes du Huselberg, en versant nord, nord-ouest, entre 500 et 700 m d'altitude. Ces pentes donnent sur le See d'Urbès. Elle fait partie d'un massif boisé d'environ 120 ha, rive droite du Seebach, affluent de la Thur. Aucun cours d'eau ne traverse la forêt.

Altitude moyenne : 600 m, avec peu d'amplitude (de 500 à 700 m).

1.1.2 Climat

Le climat est de type montagnard - froid et humide - soumis à un régime pluviométrique de type océanique, en raison de la proximité de la crête principale des Hautes Vosges.

La station météorologique la plus proche est celle de Geishouse.
(Altitude : 660 m; située à l'ouest, à environ 6 km à vol d'oiseau)

Précipitations moyennes :

- d'après les courbes isohyètes : 1600 à 1800 mm/an.
- Geishouse 1384 mm par an (moyenne des années 1971-2000), avec un creux d'avril à septembre.

Sous abri, il gèle environ 95 jours par an, depuis fin septembre jusqu'à fin mai, il faut donc craindre des gelées tardives et précoces.

Vents dominants.

La forêt, est orientée au nord, nord-ouest. Les vents les plus violents soufflent de l'ouest et du sud-ouest. La forêt joue un rôle de protection.

1.1.3. Géologie

La forêt communale de l'Eglise de Husseren est assise sur des terrains primaires (Viséens) constitués en grande majorité de grauwackes et de schistes de la série d'Oderen.

1.1.4. Pédologie

Les sols de la forêt de l'Eglise de Husseren sont majoritairement de type brun ocreux humifères à humus de type mull à mull moder. Profonds, légèrement acide à acide, ils ont une excellente capacité de rétention en eau.

En haut de versant, le sol est brun ocreux. Il est plus acide que les précédents. Profonds et frais, ils sont très favorables à la sapinière.

Ces sols forestiers sont très favorables à la forêt.

1.1.5 Synthèse des facteurs écologiques : les stations

(Cf. carte des stations en annexe cartographique)

Le relevé des stations a été effectué, par cheminement lors de la description des peuplements et des stations, en utilisant la clé de détermination 'Vosges alsaciennes'.

La forêt de l'Eglise de Husseren-Wesserling comprend trois types de stations.

On rencontre les trois stations suivantes : total 5,08 ha

Unité Stationnelle	Surface	%	Essences Conseillées	Essences Possibles	Essences Accompagnement
9 Hêtraie-Sapinière riche	1,38	27	Sapin, Erables sycomore et plane (3) Hêtre, Douglas	<i>Epicéa, Mélèze d'Europe, Frêne (3), Tilleul à grandes feuilles (3)</i>	Chêne sessile (4), Merisier (4), Orme de montagne, Bouleaux, Sorbier des oiseleurs
10 Hêtraie-Sapinière assez riche	3,09	61	Sapin, Hêtre, Douglas Mélèze d'Europe	<i>Epicéa, Erables plane et sycomore (3), Pin sylvestre</i>	Chêne sessile (5), Bouleaux, Sorbier des oiseleurs, Alisier blanc
11 Hêtraie-Sapinière peu acide	0,61	12	Sapin, Hêtre, Epicéa Douglas (6), Mélèze d'Europe (6)	<i>Pin sylvestre (6) Chêne sessile (5)</i>	Bouleaux, Sorbier des oiseleurs, Erables plane et sycomore, Alisier blanc

(3) *Essences à privilégier dans les milieux frais*

(4) *A faible altitude*

(5) *Maintien des peuplements spontanés de Chêne sessile (écotype de montagne).*

(6) *Essences à privilégier dans les stations en exposition chaude*

Commentaire :

Nous constatons que toutes les essences inventoriées sont adaptées aux stations présentes.

1.2 HABITATS NATURELS

La forêt de l'Eglise de Husseren comporte deux habitats naturels d'intérêt communautaire. Il s'agit de :

N°	Unité stationnelle (Classification phytosociologique)	N° Corine Biotope (n° habitat)	Directive Habitats	
			Intérêt communautaire	Intérêt prioritaire
9	Hêtraie sapinière sur sol riche (<i>Mercurario perennis-Abietetum</i>)	41 – 13 (9130)	Oui	Non
10	Hêtraie sapinière sur sol assez riche (<i>Festuco altissimae-Abietetum</i>)	41 – 13 (9130)	Oui	Non
11	Hêtraie sapinière sur sol peu acide (<i>Luzulo-Fagetum</i>)	41 – 112 (9110)	Oui	Non

Ces habitats sont répertoriés comme suit :

"Mercurario perennis – Abietum" et "Festuco altissimae-Abietum ", code Natura 2000 : 9130 et code Corine biotope 41.13.

"Luzulo-Fagetum ", code Natura 2000 : 9110 et code Corine biotope 41.112.

La forêt de l'Eglise de Husseren n'a cependant pas été retenue dans la zone Habitat 2000.

1.3 Z. N. I. E. F. F. (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique et Floristique et Faunistique Z. I. C. O (Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux)

Il n'existe pas de Z.N.I.E.F.F. pour la forêt d'Eglise de Husseren.

En revanche, il existe une Z.I.C.O qui vient se superposer au territoire de la forêt de l'Eglise de Husseren.

1.4 FLORE

1.4.1 Etages et séries de végétation

La forêt de l'Eglise de Husseren appartient à l'étage montagnard ; série de la hêtraie - sapinière.

1.4.2 Relevé des espèces végétales remarquables

Aucune espèce particulière n'a été recensée à ce jour.

1.4.3 Répartition des essences forestières

(Cf. carte des essences en annexe cartographique)

La répartition est la suivante pour la surface totale de 19,95 ha.

Essences	Surface ha	Pourcentage %
Sapin pectiné	1,30	26
Epicéa	2,33	46
Mélèze d'Europe	0,03	1
Autres résineux	0,11	2
Hêtre	0,32	6
Frêne	0,11	2
Erable sycomore	0,07	1
Autres feuillus	0,03	1
Vide boisable	0,78	15
total	5,08	100

Autres résineux : Pin weymouth.

Autres feuillus : aulne, bouleau verruqueux, tilleul à grandes feuilles.

Epicéa et sapin pectiné restent largement majoritaires.

1.4.4 Peuplements et arbres biologiquement remarquables

Il n'y a pas d'arbre remarquable répertorié à ce jour.

1.4.5 Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

Du fait d'une large majorité de l'essence sapin pectiné, et d'attaques de scolidés sur l'essence épicea, ayant entraînés des dégâts (en particulier récolte de bois secs en 2005), la forêt de Eglise de Husseren mérite une surveillance attentive de son état sanitaire

1.5 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS

(Cf. carte des peuplements en annexe cartographique)

Un comptage en plein a été réalisé en été 2009 sur l'ensemble de la forêt.

A. Types de peuplements rencontrés sur la forêt

Les types de peuplement identifiés pour la parcelle unique de la Forêt de Masevaux Eglise sont au nombre de quatre. Il s'agit de :

- Semis, fourré, gaulis, (type R)
- Gaulis, perchis (type G)
- Peuplement à GB avec BM (type 23).
- Vide boisable (type VB).

Pour mémoire : Petits Bois (catégories des diamètres à 1,30 m du sol 20 et 25 cm)
: Bois Moyens (catégories des diamètres à 1,30 m du sol 30 à 45 cm)
: Gros Bois (catégories des diamètres à 1,30 m du sol 50 cm et plus).

La typologie est déterminée à partir de la clé et de la codification « Typologie de peuplements du massif vosgien », jointe en annexe 7.

B. Etat récapitulatif des types de peuplements, surface et pourcentage de chaque type

La carte des peuplements figure en annexe.

Type de peuplement		Surface	% du type
R	semis, fourré, gaulis	0,58	11,4
G	gaulis, perchis	0,18	3,5
23	Peuplement à GB avec BM	3,54	69,7
VB	Vide boisable (trouée)	0,78	15,4

Il s'agit d'une plantation d'épicéa, actuellement au stade adulte et ayant subi des dégâts conséquents de scolytes.

Le peuplement est ponctué d'un bouquet de 0,36 ha, actuellement au stade de fourré à perchis (type de peuplement R et G, chacun pour moitié) et de deux trouées, en cours de réensemencement en épicéa, sapin pectiné et hêtre, de 0,72 ha et 0,46 ha de surface, dont 0,78 ha sont décrits en VB ('vide boisable') et 0,40 ha en semis, fourré (type de peuplement R). Les surfaces des peuplements énoncés ci-dessus ont été calculées au prorata de présence de semis, fourré, gaulis, perchis et de vide boisable.

Les lisières du peuplement principal (type 23) restent instables et sont susceptibles de reculer.

Il n'y a pas de sous-étage. La strate buissonnante est faiblement représentée et à tendance acidiphile.

C. Etat de répartition des surfaces des divers types de peuplement en fonction des unités de gestion

Outre la composition en pourcentage des types de peuplements énoncé ci-dessus, un diagramme de cette répartition figure en annexe 4.

D. Etat synthétique par grands types de peuplements

Les peuplements de la forêt de l'Eglise de Husseren, font partie de la famille de peuplements en maturation.

Essence prépondérante	Famille de peuplements					Total	Total %
	croissance active	en maturation	mûrs	irréguliers	autres peuplements		
Epicéa	-	3,54	-	-	1,54	5,08	100

(d'après typologie des Peuplements Forestiers du Massif Vosgien)

La forêt se caractérise par un peuplement dans l'ensemble clair, à prépondérance d'épicéa en maturation, avec localement des parties vides, où la régénération naturelle devrait pouvoir s'effectuer sans trop de problèmes.

E. Précisions utiles d'ordre quantitatif – résultat synthétique des inventaires

Un inventaire en plein a été réalisé en automne 2007 dans la partie adulte de la parcelle U (3,54 ha parcourus) ; le volume a été calculé en utilisant le tarif S.R. 12.

Parcelle	Surface ha	Nombre	Volume	Nombre / ha	Volume /ha aut. 2007	VAM	G/ha
U	3,54	888	964	251	272	1,09	23,4

Commentaire : Nous constatons une sous-capitalisation du volume sur pied.

En effet, avec un volume de 272m³/ha et une surface terrière de 23,2 m²/ha, nous nous situons dans les chiffres bas d'une fourchette de volume sur pied ; cette fourchette pour les peuplements irréguliers (type irrégulier équilibré) étant estimée au minimum à 180 m³/ha et pouvant aller jusqu'à 430 m³/ha.

A titre de comparaison, l'inventaire de mars 1994, effectué sur l'ensemble de la parcelle, soit une superficie de 5,08 ha, indiquait un volume de 413 m³/ha pour 418 tiges/ha. La surface terrière était donnée à 37 m²/ha.

Le volume récolté en 1994 et 2007 se monte à 1012 m³/ha en volume aménagement (997 m³/ha en volume réel).

Force est de constater, que la forêt de L'Eglise de Husseren a été singulièrement décapitalisée. Cette situation est à mettre sur le compte des vicissitudes sanitaires, et en particulier d'attaques de scolidés sur des peuplements offrant peu de résistance, parce que trop purs. Un meilleur mélange d'essences et de structures aurait permis de mieux faire face à cette situation de stress sanitaire.

Structure traitée en futaie irrégulière (répartition en % de la surface terrière de PB, BM, GB)

	Petits bois	Bois moyens	Gros bois
Irrégulier actuel	12	61	27
Structure idéale	18	32	50

Au regard de la structure idéale, le peuplement forestier se caractérise par :

- par un déficit en GB et en PB
- un excédent en BM.

a) Perches

Il correspond aux tiges de diamètre 7,5 à 17,5 cm, en faisant abstraction de la notion de perches d'avenir (classes 10-15).

Répartition en surface des classes de richesse dans les parties traitées en futaie irrégulière :

Sous-Groupes	Surface	absente	rare	suffisante	abondante
Irrégulier	5,08	-	5,08	-	-

Commentaire :

Le capital des perches, au sens énoncé plus haut, est insuffisant (de 15 à 25 tiges/ha). Pour être suffisant, il faudrait que ce chiffre dans le peuplement adulte destiné à être traité en irrégulier soit de 140 tiges/ha.

b) Régénération

Proportion en % de surface couverte de régénération par strate :

Sous-Groupes	Semis < 50 cm	Fourré 50 cm à 1,50 m	Gaulis > 1,50 m	Total
Irrégulier	8	3	3	14

Le détail par essence figure sur les fiches de description en annexe.

Commentaire :

La régénération est pour l'instant peu présente et attendue ; en cas de problèmes d'installation de régénération naturelle des plantations pourront pallier.

c) Sous étage et strate buissonnante

Le sous-étage est constitué de tous les brins de diamètre supérieur à 7,5 cm et inférieur à 17,5 cm et des essences arbustives de diamètre supérieur à 17,5 cm. La strate buissonnante comprend les essences arbustives de moins de 7,5 cm de diamètre.

Commentaire :

Il n'y a pas de sous-étage. La strate buissonnante est faiblement représentée et à tendance acidiphile.

1.6 FAUNE SAUVAGE

1.6.1 Relevé des espèces animales remarquables

Le pic noir est présent dans cette forêt. Aucune autre espèce remarquable n'est connue à ce jour sur la forêt.

1.6.2 Autres espèces présentes dans la forêt

Espèces non chassables :

Parmi les oiseaux :

- les pics
- la buse variable
- les rapaces nocturnes

- de nombreux passereaux

quelques mammifères :

- le campagnol roussâtre
- le hérisson d'Europe
- le léro
- l'écureuil
- le mulot
- le loir
- la musaraigne bicolore
- la musaraigne pygmée

- le muscardin
- le lynx
- le chat sauvage

Espèces chassables :

- | | |
|-----------------------|-----------------|
| -le sanglier | -le lièvre |
| -le chevreuil | -le renard roux |
| -le cerf (de passage) | -la belette |
| -le putois | -la martre |
| -le lapin | -le blaireau |
| -le pigeon ramier | -le faisan |

1.6.3 Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt

Du fait de l'irrégularisation du peuplement, notamment avec son rajeunissement et l'ouverture du couvert, les capacités d'accueil de la forêt eu égard au gibier devraient se bonifier. Il s'agit surtout d'une chasse au chevreuil. Le cerf est de passage.

La densité actuelle de l'espèce chevreuil est estimée en forêt à 12 têtes aux 100 ha ; soit environ 10 % de plus que la densité optimale.

L'équilibre sylvo-cynégétique peut être considéré comme atteint, mais reste à surveiller.

L'impact du gibier est perceptible sur les essences sensibles (sapin pectiné, feuillus divers), qui doivent être protégées.

1.6.4 Précisions sur l'état sanitaire des animaux

Aucune faiblesse sur le plan de l'état sanitaire n'est connue à ce jour.

1.7 RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU

Néant.

1.8 RISQUES D'INCENDIE

Les risques sont très limités.

2. ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1 PRODUCTION LIGNEUSE

Le prix de vente brut du m³ réel, toutes catégories confondues, au cours des années 1994 à 2007 s'élève à 42,94 € (Euros 2006). Au regard des cours des bois et des prix obtenus dans des forêts voisines durant la période de référence, cette valeur reste en dessous de la moyenne.

La présence d'un pourcentage important de bois sec scolyté explique en partie cette situation. Durant cette période, il a été prélevé 997 m³ réels, soit 71,2 m³ réels par an.

Modes de vente : Vente aux enchères de bois façonnés à une clientèle essentiellement locale.

La récolte a concerné principalement, du sapin, de l'épicéa, (accessoirement du pin weymouth, du mélèze, du hêtre, du chêne, du frêne et de l'érable sycomore). Les prix moyens bord de route constatés, par catégorie de produit, ont été les suivants lors des dernières années :

ESSENCE	CATEGORIE	QUALITE GENERALE	PRIX/m ³ en Euros	COUT D'EXPLOITATION Euro au m ³
Sapin	C	Sciage	90	36
	D	Sciage	35	36
Epicéa	C	Sciage	65	36
	D	Sciage	40	36
Hêtre	C	Sciage	50	36
	D	Sciage	35	36
Erable sycomore	C	Sciage	90	36
	D	Sciage	40	36
Tous feuillus	BIL	Industrie	30	40 (ou vente sur pied)
Moyenne			42,94	9,60

BIL = bois d'industrie long.

Le coût d'exploitation en régie est de l'ordre de 26 €/m³. La moyenne du coût d'exploitation au m³ (9,60 €/m³) est largement abaissée du fait que 62 % du volume exploité a été vendu sur pied.

2.2 AUTRES PRODUCTIONS

Il n'existe pas de concession ou d'autres revenus que ceux assurés par la vente des bois et par la chasse.

2.3 ACTIVITES CYNEGETIQUES

Le droit de chasse est exercé conformément à la loi locale. La forêt de l'Eglise de Husseren fait partie d'un lot de chasse intercommunal, qui associe Husseren-Wesserling, Mollau, Storckensohn et Urbès, de 285 ha, dont 136 ha en forêt (48 % de taux de boisement). Les modes de chasse utilisés sont l'affût, l'approche et la battue.

Les principales espèces chassées sont le chevreuil, le cerf (de passage), le sanglier, le renard, le lièvre et le faisan.

Le loyer s'est établi aux adjudications de 2006 à 10900 €/an, soit 38,25 €/ha pour le lot.

Durant la période 1994 – 2007, les recettes concernant la chasse ont été intégrées à ceux de la forêt communale (c.f. sommiers de forêts de l'Eglise de Husseren et de la forêt communale de Husseren-Wesserling).

Le plan de chasse des dernières années portait sur 8 têtes maxi et 6 têtes mini de chevreuils et 1 JC (jeune cerf) par an.

Le plan de chasse a été respecté.

2.4 ACTIVITES PISCICOLES

Sans objet.

2.5 ACTIVITES PASTORALES

Sans objet.

2.6 ACCUEIL DU PUBLIC

La forêt de l'Eglise de Husseren se situe dans le massif du Chauvelin, qui a fait l'objet en 1992 d'un aménagement touristique important (table d'orientation au sommet du Huselberg, sentiers balisés au départ des trois villages de Husseren-Wesserling, Mollau et Storckensohn). La fréquentation touristique est de ce fait importante sur le massif.

Notons également, la présence du See d'Urbès, qui lui aussi a fait l'objet d'un aménagement touristique important, situé à une centaine de mètres du bas de la parcelle de l'Eglise de Husseren.

Cependant, les capacités d'accueil du public s'avèrent nettement moins favorables localement, pour la forêt de l'Eglise de Husseren.

Cinq pistes de débardage, qui traversent la forêt à différentes altitudes, et un milieu relativement homogène, ne suffisent pas à rendre cette forêt attractive du point de vue touristique (pentes fortes, absence de sentier balisé).

2.7 PAYSAGES

La forêt de l'Eglise de Husseren fait partie du versant du Seewald qui domine le See d'Urbès, un site à forte fréquentation touristique et le C.D.66, axe routier qui mène au col de Bussang.

Sensibilité paysagère :

Elle est d'intensité forte, eu égard à la présence en aval de l'axe routier C.D.66.

2.8 RICHESSES CULTURELLES

Néant.

Toute découverte supplémentaire sera signalée à la D.R.A.C.

2.9 SUJETIONS DIVERSES

La commune a approuvé un Plan d'occupation des sols intercommunal en 1999. La forêt y est classée en zone N.Db.

2.10 STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

Sans objet, si ce n'est que la forêt fait partie du Parc Naturel Régional ; il n'existe aucun périmètre de captage d'eau.

3. GESTION PASSEE

3.1 TRAITEMENTS SYLVICOLES PASSES

3.1.1 Traitements antérieurs

Période	Acte d'approbation de l'aménagement	Surface concernée
1994 - 2009	Arrêté du 17 juin 1996	5,08 ha

3.1.2 Dernier aménagement forestier (1994 - 2009)

Le conseil de fabrique a hérité de cette parcelle suite à un legs de Mademoiselle Roy.

L'historique sylvicole de cette parcelle ne nous est pas connu.

La soumission au régime forestier date du 20 septembre 1990. Elle fut suivie d'une coupe d'éclaircie de 486 m³ volume réel, qui correspond à 448 m³ volume aménagement (tarif S.R. 12), étalée sur les années 1990 et 1991. La forêt de l'Eglise de Husseren a fait l'objet d'un comptage en plein en mars 1994. Le résultat de cet inventaire donnait 423 m³/ha pour 418 tiges /ha.

La forêt de l'Eglise de Husseren était traitée en futaie jardinée pied par pied d'épicéa (70 %), de sapin pectiné (20 %), de mélèze et résineux divers (3 %) de hêtre (2 %) et de frêne et feuillus divers (5 %) ; parcourue par des coupes de jardinage assises par contenance à rotations de 8 ans.

La durée de renouvellement était fixée à 160 ans pour le chêne, 120 ans pour le hêtre, 100 ans pour le chêne rouge d'Amérique et 70 ans pour les feuillus précieux ; le diamètre d'exploitabilité était de 55 à 65 cm.

La possibilité volume indicative était fixée à 67 m³, soit 536 m³ par rotation de 81 ans (tarif de cubage utilisé S.R. 12).

Il fixait pour objectif (une seule série) la production de feuillus de qualité.

Les prévisions de récolte fixaient une possibilité globale 67 m³, soit 13,2 m³/ha/an.

Série	Surface ha	Traitement Méthode	Groupe de régénération ha	Parcelles sous-parcelles à régénérer	Prévisions de récoltes (m ³ aménagement)			
					Régénération	Amélioration et Préparation	Autres	Total
unique	5,08	Futaie jardinée	-	-	-	-	-	67

Application de l'aménagement

Durée de l'application effective : 1994 - 2007.

• Détail des volumes récoltés :

Volumes récoltés de 1994 à 2007 (m ³ aménagement ; tarif S.R. 12)			
		Produits accidentels	
Surface	Irrégulier	Irrégulier	Total
5,08ha	532	480	1012
	38 m ³ /an	34 m ³ /an	72 m ³ /an
(%)	(52,6 %)	(47,4 %)*	(100,0 %)

Les produits accidentels proviennent d'attaques de scolytes et ont été exploités en 2005, 2006 et 2007.

Volumes récoltés de 1994 à 2007 (m³ aménagement) : 1012 m³
soit une moyenne annuelle de 72 m³ /an, ou encore 14,2 m³/ha/an (tarif S.R 12).

Durant cette période d'aménagement, le prélèvement est supérieur au potentiel d'accroissement de la forêt, qui est de l'ordre de 10 m³/ha/an.

• Répartition des surfaces régénérées :

Les descriptions de peuplement indiquaient un bouquet au stade de semis, fourré de 20 ares environ, situé en limite de crête. Ce bouquet est actuellement de 36 ares, avec des fourrés, gaulis, perchis peu denses (bouquet 1). Depuis 1994, deux trouées, conséquences de dégâts des scolytes, ont anticipé le processus de renouvellement de la futaie d'épicéa (bouquets 2 et 3). Le tableau ci-dessous donne une répartition des essences par bouquet.

	Essences principales				Total	Régénération	
Bouquet	Epicéa	S.P	Hêtre	Autres		Naturelle	Vide boisable
1	0,11	0,11	0,11	0,03	0,36	0,36	
2	0,08	0,08	0,08		0,24	0,24	0,48
3	0,05	0,05	0,06		0,16	0,16	0,30
Total (ha)	0,24	0,24	0,25	0,03	0,76	0,76	0,78
%	32 %	32 %	33 %	3 %		100 %	

Note : S.P : sapin pectiné.

Essences 'Autres' : pour le bouquet 1, il s'agit de l'érable sycomore.

Les bouquets 2 et 3 ne sont régénérés que pour 1/3 de surface, alors qu'un 'vide boisable' couvre 2/3 de leur superficie.

• **Avancement de la régénération :**

Série	Parcelles et sous parcelles*	Groupe (anciennement)	Surface (actualisée)	Surface régénérée (ha)
Unique	U	Irrégulier	5,08	0,76
TOTAL (régénération)				0,76

• **Commentaire sur l'effort de renouvellement des peuplements et conclusions :**

L'effort de renouvellement réalisé (0,76 ha) est de 15 % de la superficie totale. Parallèlement, 15 %, actuellement en 'vide boisable' restent à être régénérés, soit par la voie naturelle, soit par plantations complémentaires.

3.2 TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

Aucun site n'a fait l'objet de traitements particuliers ces dernières années.

3.3 ETAT DES LIMITES ET EQUIPEMENTS (Cf. carte n° 1 en annexe cartographique)

3.3.1 Matérialisation des limites périmétrales

Limites matérialisées ou bornées : 1,096 km, dont 182 m de ligne de crête
Tronçons litigieux à borner ou à matérialiser : néant.

3.3.2 Equipements de desserte

Le réseau de desserte est jugé suffisant et son état d'entretien est correct.

	RESEAU DU DOMAINE PUBLIC (Km)	RESEAU DU DOMAINE PRIVE (km)	LONGUEUR TOTALE (km)
Chemins accessibles aux grumiers :			
Routes revêtues	-	-	-
Routes empierrées	-	-	-
Places de retournement	-	-	-
Chemins non accessibles aux grumiers :			
Pistes accessibles aux véhicules légers	-	-	-
Pistes forestières	-	0,640	0,640

Nombre et localisation des places de dépôt : néant, en forêt.

Le stockage se fait essentiellement sur la place de dépôt de l'ancienne carrière du Heidenfeld, accessible aux grumiers.

3.3.3 Equipements cynégétiques

Néant.

3.3.4 Equipements piscicoles

Néant en forêt.

3.3.5 Equipements de protection contre les risques d'incendie

Néant.

3.3.6 Equipements d'accueil du public

Néant en forêt.

3.3.7 Equipements divers

Néant en forêt.

3.3.8 Equipements destinés à l'observation ou à la recherche

Néant.

4. *SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX*

Durée d'application de l'aménagement : 20 ans, **2010 - 2029**

4.1 EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES

L'objectif de production de la forêt reste prioritaire.

Parallèlement, il s'agira de concilier sur l'ensemble de la forêt, les objectifs d'intérêt environnemental et paysager, d'accueil du public et de chasse.

Le tableau ci-dessous résume les principales particularités :

Problèmes posés :	Solutions retenues :
⇒ Peuplements soumis en 1991 et traité en futaie jardinée pied par pied depuis 1994, aux structures d'origines régulières, avec des trouées de bostryche	↳ Adaptation aux structures existantes, préconisation du traitement en futaie irrégulière par bouquets ou pied d'arbre ↳ Sylviculture en faveur d'une diversité d'essences : sapin pectiné, épicéa, mélèze d'Europe, hêtre, frêne, érables, aulne, tilleul, bouleau...

4.2 DEFINITION DES OBJECTIFS DETERMINANTS DIVISION DE LA FORET EN SERIES

La forêt de l'Eglise de Husseren formera une série unique dont l'objectif prioritaire sera la production :

Surface	Objectifs (fonctions)		Type de série	Type de traitement
	Déterminant la sylviculture	Associés		
5,08 ha	Production ligneuse	- Accueil du public - Paysage - Conservation des milieux ou espèces remarquables - Chasse	Série de production, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages	Traitement en futaie irrégulière par bouquets ou pied d'arbre

4.3 DECISIONS FONDAMENTALES

4.3.1 Mode de traitement - Méthode d'aménagement

Pour la période à venir, la série sera traitée en futaie irrégulière par bouquets ou pied d'arbre. Implicitement, le renouvellement par voie naturelle sera privilégié, avec localement des compléments par plantations, en particulier de l'essence 'sapin pectiné'.

Nous privilégions une hypothèse optimiste quant à la durée de survie des épicéas ; cette hypothèse permet d'envisager un traitement irrégulier sur la forêt. En cas de dépérissement, cette hypothèse sera revue et le renouvellement du peuplement sera effectué sur une période plus courte.

4.3.2 Essences objectif et critères d'exploitabilité

Objectifs à long terme

Le choix des essences objectif découle de l'étude des stations et des Orientations Locales d'Aménagement. Il s'agit d'arrêter des essences principales objectif, auxquelles seront associées des essences secondaires, voir accessoires.

L'essence principale objectif sera le sapin. Elle sera accompagnée d'essences secondaires et accessoires.

Essences principales objectif	Surface		Optimum d'expl. de l'essence principale		Stations-concernées	Essences secondaires Associées Part en % dans le mélange
	ha	%	Age	Diamètre		
Sapin pectiné	5,08	100	120	50-55	9, 10, 11	hêtre, érable sycomore, frêne, autres feuillus, épicéa, mélèze d'Europe et autres résineux, de 30 à 60 %
	5,08	100				

Autres feuillus, en essences associées : aulne glutineux, tilleul à grandes feuilles, bouleau verruqueux, et actuellement absents, mais souhaitables, chêne sessile, merisier, orme de montagne, sorbier des oiseleurs...

Autres résineux, en essences associées, en particulier : pin weymouth, et actuellement absents, mais souhaitables, douglas, pin sylvestre...

Evolution de la répartition des essences

Cette répartition est faite toutes essences confondues, sans tenir compte de la notion d'essence prépondérante ou d'essence principale objectif.

Essences	Répartition des essences en pourcentage du couvert		
	Actuelle	A l'issue de l'aménagement	A long terme
Sapin pectiné	30	30	36
Epicéa	59	55	15
Mélèze d'Europe	1	1	5
Autres résineux	3	7	20
Hêtre	2	2	13
Frêne	3	3	2
Erable sycomore	1	1	5
Autres feuillus	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>4</u>
Total	100	100	100

Le sous-étage, sera principalement composé de hêtre et de buissons acidiphiles.

Provenances recommandées :

La régénération naturelle du sapin, du hêtre et de l'érable sycomore sera systématiquement recherchée. Pour la régénération artificielle, ou les compléments de régénération naturelle, les provenances à privilégier pour les essences à planter sont les suivantes :

- Sapin pectiné : AAL 202 – Massif vosgien
- Epicéa : PAB 203 – Massif vosgien cristallin
(L'épicéa sera utilisé avec modération)
- Douglas : PME 902 – France altitude
- Mélèze d'Europe : LDE 240 – Nord Est & Massif Central
- Hêtre : FSY 201 – Nord Est
- Erable sycomore : APS 200 – Nord Est
- Frêne : FEX 201 – Nord – Est
- Merisier : PAV 901 – France

Les critères d'exploitabilités retenus pour les stations 9 à 11 sont les suivants :

Essence	Optimum d'exploitabilité	
	Age	Diamètre
Hêtre	120	50 à 55
Érables sycomore et plane	100 à 120	55
Sapin pectiné	120	55
Epicéa	120	55
Douglas	80	60
Mélèze d'Europe	120	60

L'épicéa sera utilisé avec modération. Le douglas s'avèrerait une essence intéressante, en complément de régénération naturelle.

4.3.3 Détermination de l'effort de régénération

Effort de renouvellement pour les peuplements irréguliers

Concernant le groupe Irrégulier, il n'est pas prévu de suivi des surfaces renouvelées.

L'on recherchera à terme des peuplements **irréguliers équilibrés, comprenant 18 % de petits bois, 32 % de bois moyens et 50 % de gros bois pour une surface terrière comprise entre 30 et 35 m² /ha.**

Pour la réalisation, nous préconisons la régénération naturelle : la régénération s'installera de façon diffuse au fur et à mesure de la décapitalisation du peuplement et de l'apport de lumière ; pour le sapin pectiné, le hêtre, l'érable, il n'est pas nécessaire de travailler par bouquets trop importants, qui pousseraient le gestionnaire à faire des sacrifices d'exploitabilité. Pour leur développement au stade juvénile, des essences comme l'épicéa ou le douglas nécessiteront une intensité lumineuse plus élevée. Pour la répartition des essences, il sera tenu compte des objectifs à long terme énoncés au § 4.3.2. et de la répartition stationnelle que résume le tableau du § 1.1.5. On se reportera utilement à la carte des stations. Conformément aux instructions, le suivi sera effectué par le calcul des indicateurs prévus par les directives en vigueur à la prochaine révision d'aménagement.

4.3.4 Classement des unités de gestion (Parcelles ou sous-parcelles)

Nous ne retiendrons aucun découpage. La forêt sera traitée en un bloc ou une parcelle unique.

L'ouverture du fait de trouées de scolytes a contribué au rajeunissement de la forêt. La structure actuelle est de type 23 (peuplement à BM avec GB).

Le gestionnaire poursuivra ses efforts pour l'éloigner d'un type de peuplement régulier, comme c'est encore le cas actuellement.

5. PROGRAMME D'ACTION

5.1 DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

Délimitation - bornage

Les limites de la forêt sont en général bien assises sur le terrain. Une mise à jour des limites et des bornes s'est faite de 2007. Un entretien régulier est à prévoir. Nous estimons nécessaire une dépense annuelle de l'ordre de 10 €, afférente aux travaux d'entretien des limites et des périmètres.

5.2 PROGRAMME D'ACTIONS

La forêt de l'Eglise de Husseren sera parcourue en coupes, dont l'objectif sera d'éclaircir et d'irrégulariser les peuplements. La rotation des coupes sera de 8 ans.
Dans le cas d'un volume martelé trop important, l'exploitation pourrait être scindée sur plusieurs exercices.

5.2.1 Opérations sylvicoles : coupes

Programme d'assiette des coupes :

On utilisera le tarif de cubage Schaeffer rapide n° 12.

PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES

Année ou période	Parcelle	Surfaces ha	Volume présumé réalisable	Observation règles de culture
2014	u	5,08	296	irrégulier
2022	u	5,08	296	irrégulier
	Moyenne/an	0,51	30	

Commentaire :

Possibilité volume : P = 30 m³/an.

En moyenne, 0,51 ha seront parcourus annuellement soit un prélèvement moyen de 5,9 m³/ha.

Le calcul des possibilités de volume figure en annexe 5.

Ces possibilités de volume restent indicatives ; l'état sanitaire des peuplements, la facilité ou la difficulté à obtenir de la régénération naturelle et la part annuelle de chablis, pourront conduire le gestionnaire à moduler le chiffre indiqué ci-dessus.

*** REGLES DE CULTURE :**

Généralités :

Cinq pistes traversent la forêt à différents niveaux. Ces axes facilitent le débusquage et le débardage des bois et aèrent la parcelle du point de vue sylvicole, tout en offrant, avec les talus, des zones de gagnage au cervidés.

Dans les bouquets de fourré dense, des cloisonnements implantés tous de 10 m par exemple, faciliteront la pénétration en particulier lors de la réalisation de travaux de nettoyage.

Le mélange avec des essences secondaires est à favoriser ainsi que le sous-étage.

Le choix des essences principales objectif est directement lié aux stations définies au paragraphe 1.1.5.

Règles de culture spécifiques au traitement irrégulier :

La priorité sera accordée à l'obtention d'un peuplement de surface terrière à terme de l'ordre de 30 à 35 m²/ha, qui correspond à un volume d'environ 320 à 350 m³/ha. Cette sylviculture induira la poursuite de l'irrégularisation, avec l'installation de jeunesse (semis, fourré, gaulis, perchis) et le développement du sous-étage.

Compte tenu de l'existence de trouées de chablis, il n'y aura pas à proprement parlé de coupes de régénération ou de recherche d'ouvertures supplémentaires de trouées ; le renouvellement des tiges sera le fait des coupes en traitement irrégulier. Notons cependant :

- * Les bouquets ou les tiges de faible diamètre présentant un avenir, en particulier des essences sapin pectiné, hêtre et érable sycomore, seront impérativement conservés.**

En règle générale, les éclaircies prélèveront en priorité les gros bois, qui ont atteint ou dépassé leur optimum d'exploitabilité (50-55 cm). Les tiges de qualité n'ayant pas atteint cet optimum seront conservées. On s'efforcera de travailler en faveur des perches et des belles tiges de diamètres intermédiaires en dégageant les branches charpentières.

La structure idéale est celle de type 55, où : $PB > 10 \%$, $GB < 60 \%$, $GB > BM$, par exemple $PB = 18 \%$, $BM = 32 \%$, $GB = 50 \%$.

Des arbres mûrs pourront être conservés pour l'esthétique et la diversité.

En Jeunesse :

- * Cloisonnements : des lignes de cloisonnements larges de 1,50 m en moyenne, orientées dans le sens de la plus grande pente, favorisant la pénétration des peuplements à travailler en plein, seront mises en place tous les 10 à 20 m et entretenues régulièrement.
- * Dégagements des semis et fourré semis : il s'agit d'une intervention au stade du semis et fourré ; il vise à favoriser les essences recherchées pour la constitution du peuplement futur (sapin pectiné, hêtre, érables, etc...) au détriment des essences de bourrage qui génèrent une concurrence préjudiciable.
Lorsque les semis naturels tardent par trop à s'installer, il sera procédé à un complément de régénération par plantation.
- * Nettoyement en jeunesse :
On procèdera à des opérations de nettoyage par cassage puis annélation localisées au profit des meilleures tiges des essences objectif
Il s'agit de tiges dominantes et dépourvues de branches sur le quart inférieur de la hauteur définitive escomptée de l'arbre adulte. Dans les peuplements médiocres, les opérations seront rapides et peu coûteuses.

5.2.2 Opérations sylvicoles : travaux

Les essences principales sont

- essence principale objectif : **le sapin pectiné**
- essences secondaires associées : hêtre, érable sycomore, frêne, épicéa, mélèze d'Europe, douglas, etc... (cf. §4.3.2) ;

Le mélange avec des essences secondaires est à favoriser ainsi que le sous-étage.

Les normes de travaux de régénération utilisées sont :

- ✓ **15.1. - SP - 1 :** Régénération naturelle de sapin pectiné (80 % de sapin, 20 % de hêtre), éventuellement en cas de difficultés de régénération naturelle.
- ✓ **15.1. - HET - 2 :** Régénération naturelle de hêtre (80 % de hêtre, 20 % de feuillus divers et résineux), éventuellement en cas de difficultés de régénération naturelle.

Détail du calcul du coût annuel des travaux :

- **Régénération – renouvellement des peuplements** (norme 15 1 - S.P 1 et 15 1 - HET 1) :
 $2200 \text{ €} \times 0,10 \text{ ha} = 220 \text{ €}$.

- **Travaux dans la jeunesse :**

- a. cassage et annélation (peuplements de 0 à 15 ans)
- b. annélation (peuplements de 15 à 30 ans)
- c. détournage (peuplements de 30 à 50 ans, fin du stade de qualification)
d'un coût pouvant varier de 50 à 200 €/ha.

Soit un coût total (estimation basse, compte tenu de l'intervention de cessionnaires qui réalise une partie de ses travaux sous le contrôle du gestionnaire ; griffages..) :
 $200 \text{ €} \times 0,30 \text{ ha/an} = 60 \text{ €}$.

Le total en dépense d'investissement dans le renouvellement des peuplements annuel et d'amélioration s'élève à 280 €.

Les premières années suivant une plantation ou un regarni, les dégagements devront être effectués en tenant compte de la dynamique de croissance des espèces concurrentes.

5.2.3 Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité

Le travail en faveur de la biodiversité se concrétisera par le maintien de vieux bois et d'arbres dépérissants de diamètre supérieur à 35 cm (arbres à cavités, arbres perchoirs), qui seront situés hors de proximité des lieux de passage, pour des raisons de sécurité (environ 25 m) un maillage raisonnable serait de un arbre mort/ha et de deux arbres à cavités, ceci en conformité aux guides « Arbres morts- Arbres à cavités » et « Le forestier et l'oiseau ». Il en est de même pour des arbres à lierre, des fruitiers, quelques bouleaux, etc...

Il est intéressant, du point de vue de la richesse écologique, de préserver des arbres secs ou creux. De tels sujets, constituent l'habitat ou le refuge temporaire de très nombreuses espèces : de nombreux insectes, certains liés à un stade précis de décomposition du bois, des chauves-souris, des oiseaux cavernicoles, des petits mammifères terrestres...

L'arbre mort trouve donc sa place dans l'assemblage des écosystèmes et assure la pérennité de bon nombre de ces espèces inféodées à leur milieu.

De façon conventionnelle, les arbres à préserver pour ces raisons sont désignés d'un signe caractéristique à la peinture doublée d'un coup de griffe ; il s'agit d'un triangle pour les arbres secs ou présentant des cavités.

5.2.4 Gestion de la chasse

L'équilibre sylvo-cynégétique est atteint dans le cas de régénération naturelle, mais nécessite des protections, en particulier en cas de plantations de sapin.

Il conviendra de gérer cette situation avec intelligence, dans un milieu fragile, où les intérêts sont quelquefois antagonistes.

L'irrégularisation du peuplement au niveau de la forêt et en particulier la présence de petits bouquets de semis, fourré etc... contribuera à ménager des zones de quiétude.

Il sera tenu compte de la problématique énoncée au § 1.6.3 (pour mémoire, nous sommes en présence d'une densité de chevreuils estimée à 12 têtes/100 ha, en forêt, supérieure à l'optimum).

Compte tenu de la très faible surface de la forêt de l'Eglise de Husseren par rapport à l'ensemble du lot de chasse, nous ne préconiserons pas de mesures particulières, quant à la gestion de l'équilibre cynégétique, le propriétaire n'ayant aucune mesure directe sur les plans de chasse.

5.2.5 Dispositions concernant les productions diverses

Une partie des bois façonnés en BIL (bois d'industrie longs) pourrait être destinée aux besoins de bois de chauffage à plaquettes, de type collectif.

5.2.6 Dispositions en faveur de l'accueil du public

Compte tenu de l'exiguïté et de la situation géographique de la forêt (en pente raide peu fréquentée par le public), il n'est pas nécessaire de prendre de dispositions particulières pour cette forêt en matière d'accueil du public. La forêt de l'Eglise de Husseren ne nécessite pas d'aménagement spécifique.

La fréquentation diffuse n'induit pas d'effets négatifs sur la quiétude des animaux.

5.2.7 Dispositions en faveur des paysages

En accord avec les responsables du Conseil de fabrique, certains arbres, en particulier des arbres remarquables, pourront être conservés pour leur qualité paysagère et leur intérêt écologique et pédagogique en lisière.

La sylviculture irrégulière, en recherchant notamment la régénération naturelle, est très favorable au maintien de la continuité paysagère.

5.2.8 Protection des sites d'intérêt culturel

Néant ; toute découverte archéologique devra être signalée au Service Régional Archéologique de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

On sera notamment attentif lors des opérations forestières ou lors de bois déracinés à la présence de vestiges ou mouvements de terrain qui pourraient témoigner d'une activité humaine passée.

5.2.9 Mesures générales concernant la défense contre les incendies

Sans objet.

5.2.10 Mesures générales d'ordre sanitaire

Suite aux attaques de scolidés, en particulier sur les épicéas, durant la dernière décennie, il conviendra de rester vigilant quant à la santé de la forêt. Il conviendra d'intervenir rapidement en coupe d'extraction de bois déperissants et de les évacuer sans délai.

5.2.11 Programme d'observations et de recherche

Sans objet.

5.2.12 Actions de communication

Sans objet.

5.2.13 Dispositions concernant l'équipement général de la forêt

Le réseau de desserte de la forêt est jugé satisfaisant et est intimement mêlé à celui de la forêt communale. Les pistes débouchent sur des points accessibles aux grumiers. L'entretien du réseau, se fera régulièrement. Des travaux d'entretien consistant en des remises en état par nivellement. Les dépenses relatives à ces travaux seront intégrées au budget communal.

MULHOUSE, le 14 février 2008

Rédigé par Paul SCHOTT
Technicien spécialisé
à l'Agence de Mulhouse

Swag

STRASBOURG, le 2 Juin 09

Contrôlé par Dominique BONNET
et présenté par Jean-Luc DUNOYER

Directeur Territorial
par délégation Dominique BONNET
Responsable régional Aménagement

SAT 67



Récolte des données de terrain : Jean-Paul SIMON et l'équipe de l'UT de la Thur
Traitement SIG, cartographie : Gaël FELLET
Mise en page : Anne BLAISON

DOCUMENT ONE

ANNEXE CARTOGRAPHIQUE

1. Carte d'aménagement et des équipements
2. Carte des peuplements
3. Carte des stations
4. Carte des essences.

DOCUMENT ONE

Carte d'aménagement et des équipements



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
Agence de Mulhouse

Forêt communale
de
HUSSEREN- EGLISE

(5 ha 08 a)

Echelle : 1/5.000e



Site SIG de Mulhouse - G. Fellet - 03/2008

DOCUMENT
ONE



Classement



Groupe irrégulier

Equipements



Route nationale

Piste forestière

Carte des peuplements



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
Agence de Mulhouse

**Forêt communale
de
HUSSEREN- EGLISE**

(5 ha 08 a)

Echelle : 1/5.000e



Site SIG de Mulhouse - G. Fellet - 03/2008

DOCUMENT ONE



Projet Lambert II



Régulier à Bois Moyens avec Gros Bois (23)

Carte des stations



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
Agence de Mulhouse

**Forêt communale
de
HUSSEREN- EGLISE**

(5 ha 08 a)

Echelle : 1/5.000e



Site SIG de Mulhouse - G. Fellet - 03/2008

DOCUMENT CONFIDENTIEL



Nord Lambert II

Sur demande :
N - EDR250 - Haut Rhin - 1998



VA_9 : Hêtraie-Sapinière riche

VA_10 : Hêtraie-Sapinière assez riche

VA_11 : Hêtraie-Sapinière peu acide

Carte des essences



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
Agence de Mulhouse

Forêt communale
de
HUSSEREN- EGLISE

(5 ha 08 a)

Echelle : 1/5.000e



Site SIG de Mulhouse - G. Fellet - 03/2008

DOCUMENT



Nord Lambert II

Essence principale



Epicéa

Essence secondaire



Sapin